

Réf : F16003.03

Service de l'aide médicale et des
Prestations sociales
**Direction provinciale de l'Action
Sanitaire et Sociale (DPASS)**
17 rue Georges Clémenceau
BP U2, 98852 Nouméa cedex
Tél. 20 52 52
Démarches en ligne : www.province-sud.nc/demarches/aide-medecale

ATTESTATION MÉDECIN TRAITANT

Attestation à joindre au dossier de demande d'aide médicale

DISPOSITIF MÉDECIN TRAITANT POUR LES CARTES A

Par délibération n° 12-90/APS du 24 janvier 1990 prise pour l'application de la délibération cadre du congrès n° 49 du 28 décembre 1989 relative à l'aide médicale et aux aides sociales, l'assemblée de la province Sud a instauré le dispositif suivant du médecin traitant pour les bénéficiaires cartes A. Il en résulte que l'utilisateur titulaire de la carte A doit désigner un médecin traitant, qui sera le praticien chargé de le soigner et, si nécessaire, de l'adresser à d'autres thérapeutes.

Le bénéficiaire de la carte A choisit son médecin traitant exclusivement dans le secteur public (centres médico-sociaux provinciaux, hôpital public, centres médicaux et de soins de la CAFAT). En cas d'absence de structure sanitaire publique à proximité de son domicile, l'utilisateur doit désigner un médecin ayant passé une convention avec la province Sud.

ATTESTATION

Je soussigné(e) (nom et prénom) _____

Carte d'Aide Médicale A N° : _____

Atteste sur l'honneur avoir choisi comme médecin traitant :

Docteur _____

Adresse _____

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à _____, le |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Signature

Signature et cachet du médecin traitant

NB : pour mémoire : le bénéficiaire de la carte A de l'aide médicale Sud qui se trouve affecté d'une pathologie constitutive de longue maladie au sens de la réglementation de la province Sud désigne son médecin traitant comme médecin référent « longue maladie », sauf motif dérogatoire à soumettre impérativement pour validation préalable au médecin contrôleur de la province Sud dpass.controlemedical@province-sud.nc